

Rhône-Alpes est une région un peu plus jeune que le reste de la France métropolitaine. Pour autant, elle compte près d'un million de personnes âgées de 65 ans et plus. Ce nombre pourrait doubler d'ici 2040. Les séniors sont plus nombreux dans le sud de la région et dans les petites villes. Un tiers de ces personnes vivent seules, en majorité des femmes, dont l'espérance de vie est supérieure. L'entrée en établissement d'accueil concerne surtout les personnes de plus de 85 ans.

Marie-Paule Ambrogelly
Axel Gilbert

Ce numéro de *La Lettre-Analyses* est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ».

Un million de rhônalpins ont 65 ans et plus

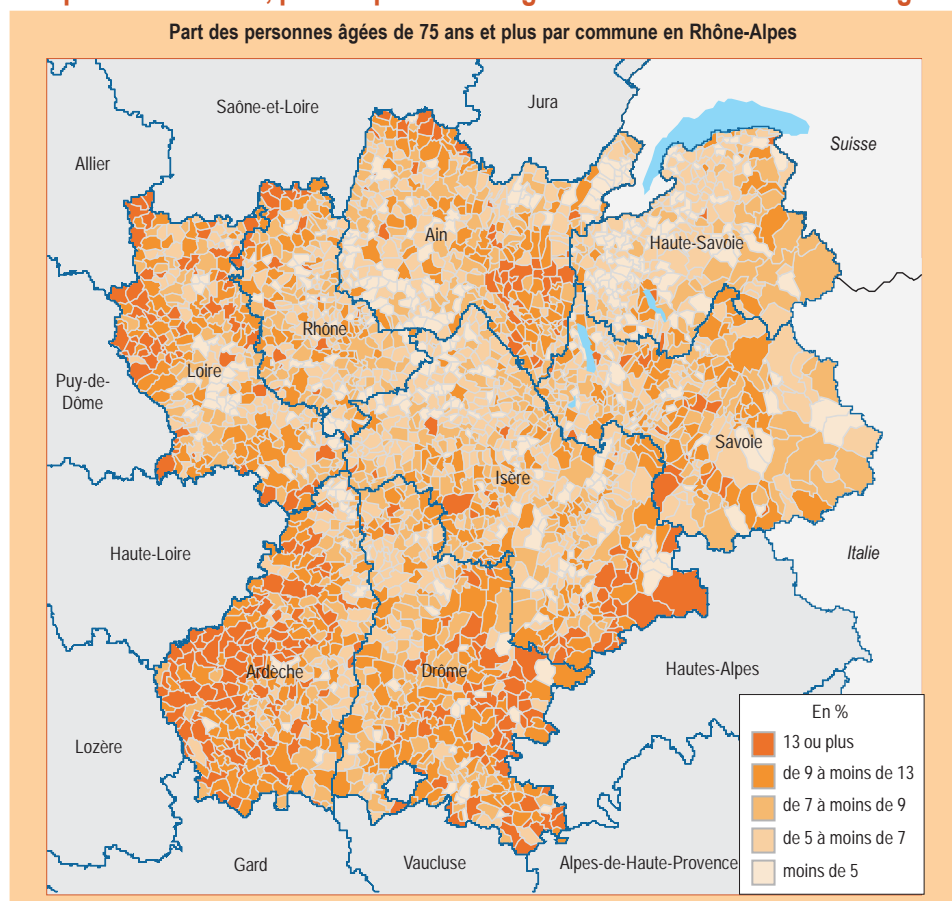
Malgré un vieillissement qui s'accroît, Rhône-Alpes est l'une des six régions les plus jeunes de France métropolitaine. En 2009, l'âge moyen des rhônalpins est de 38,9 ans contre 39,7 ans pour l'ensemble de la métropole. L'âge médian est de 37,9 ans, un an de moins que l'âge médian constaté en métropole.

La région compte 988 000 rhônalpins âgés de 65 ans et plus : ils représentent 16,0 % de la population contre 16,8 % en France métropolitaine. Les personnes âgées de 75 ans et plus sont, elles aussi, moins représentées (8,2 % de la population de la région contre 9,4 %

en moyenne nationale). On compte en revanche une plus forte proportion de jeunes en Rhône-Alpes : 25,5 % des rhônalpins ont moins de 20 ans contre 24,5 % en France métropolitaine. Dans les tranches d'âge supérieures, les femmes sont très majoritaires : 58 % des 65 ans et plus sont des femmes. Au-delà de 75 ans, on compte deux femmes pour un homme.

L'augmentation de l'espérance de vie explique en partie le vieillissement de la population. En 2009, dans la région, l'espérance de vie à la naissance s'élevait à 79 ans pour les hommes et 84,9 ans pour les femmes. Grâce aux progrès

Proportionnellement, plus de personnes âgées au sud et à l'ouest de la région



Source : Insee, Recensement de la population 2009 - Exploitation principale

Le nombre de seniors pourrait doubler d'ici à 2040

Des différences selon les territoires...

...liées à la nature des échanges migratoires

de la médecine, l'espérance de vie à 60 ans augmente notablement. En 2009, les femmes de 60 ans ont encore 27,1 ans d'espérance de vie, les hommes, 22,8 années. Du reste, la différence d'espérance de vie entre hommes et femmes tend lentement à se réduire : elle était de huit ans en 1990, de sept ans en 1999 et de six ans en 2009.

En 10 ans, en Rhône-Alpes, le nombre de personnes de 65 ans et plus s'est accru de 12,5 %, soit 110 000 personnes supplémentaires ; près de la moitié ont plus de 75 ans. Dans le même temps, la population totale n'augmentait que de 9 %. Cette évolution est plus marquée pour les hommes (+ 15 %). Le vieillissement de la population régionale est inscrit dans sa pyramide des âges. L'impact de l'arrivée des premières générations issues du baby-boom parmi les plus de 60 ans s'observe depuis quelques années.

À l'horizon 2040, si les tendances de mortalité et de migrations actuelles se maintenaient, le nombre de personnes âgées pourrait pratiquement doubler. Au nombre de 1 800 000, les 65 ans et plus représenteraient alors un habitant de la région sur 4. De même, un rhônalpin sur 7 aurait 75 ans ou plus (1 017 000 personnes). En 2040, l'âge moyen en Rhône-Alpes serait de 43 ans et l'âge médian de 41 ans.

En 2009, l'Ardèche est le département le plus âgé de la région : 20,4 % de la population atteint ou dépasse 65 ans et 10,9 % l'âge de 75 ans. La Loire, la Drôme et, dans une moindre mesure, la Savoie comptent également parmi les départements les moins jeunes de Rhône-Alpes. À l'opposé, la Haute-Savoie est le département le moins âgé : 14 % seulement de sa population est âgée de 65 ans ou plus et 6,8 % de 75 ans ou plus. Cela s'explique par l'attractivité

Accueil en communauté : des disparités locales fortes

	Part de la population de 65 ans et plus vivant en communauté	
	65-84 ans	85 ans et plus
Ain	4,1	27,5
Ardèche	4,9	31,6
Drôme	2,9	19,8
Isère	2,7	18,0
Loire	3,7	27,3
Rhône	4,0	23,2
Savoie	3,0	21,4
Haute-Savoie	2,9	19,9
Rhône-Alpes	3,5	23,2

Source : Insee, Recensement de la population 2009

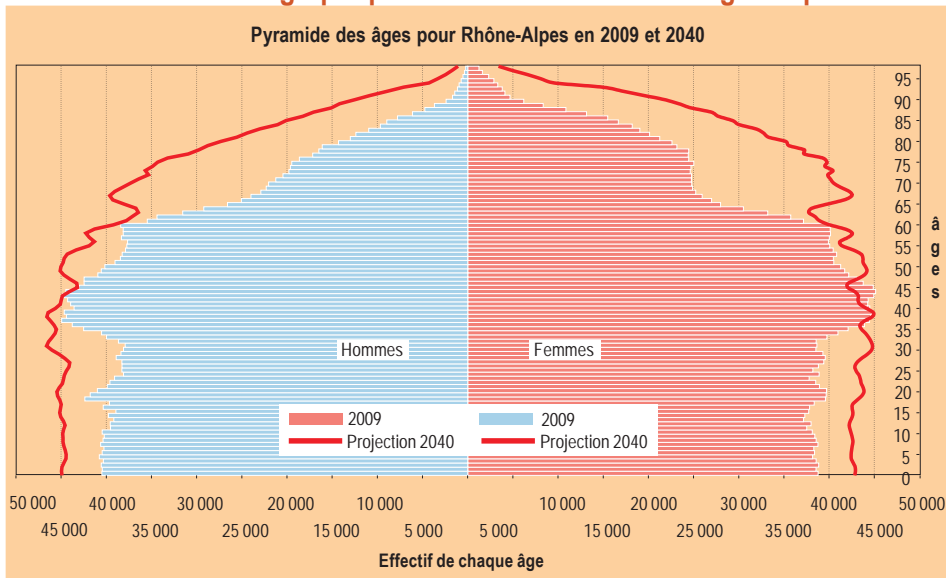
économique récente de ce département fortement marqué par l'influence de Genève, qui attire des familles et de jeunes actifs. Inversement, les départements du sud de la région voient partir de nombreux jeunes.

En raison de leur dynamisme démographique, les territoires urbains restent relativement jeunes : les seniors représentent 16 % de la population des pôles urbains et seulement 13 % de la population des couronnes périurbaines. Leur part est un peu plus élevée dans les petits pôles urbains et les communes les plus rurales (communes hors de l'influence des pôles), avec respectivement 20 % et 21 % d'habitants de 65 ans et plus. Dans ces territoires, la question de l'accès aux commerces, aux services et aux soins se pose pour les personnes les plus âgées, menacées de dépendance.

En Rhône-Alpes, les échanges de population avec les autres régions sont fréquents. Les arrivées et les départs, importants en nombre, se traduisent globalement par un excédent migratoire. Il s'agit surtout d'arrivées de jeunes actifs et de familles, ce qui, mécaniquement, atténue le vieillissement démographique de la région. Les personnes de 65 ans et plus sont beaucoup moins mobiles. Elles sont peu nombreuses à avoir changé de commune de résidence au cours des 5 dernières années : seulement 2 % viennent d'une autre région et 88 % d'entre elles habitent toujours le même logement (64 % pour l'ensemble de la population). Après 85 ans, sans doute pour se rapprocher de la famille ou pour vivre en institution, 15 % des rhônalpins changent de commune de résidence.

Il est difficile de vérifier si un changement de résidence est lié ou non au passage à la retraite. Entre le lieu de naissance et le lieu de résidence actuelle de nombreux mouvements peuvent se produire ; 64 % des habitants de 65 ans et plus de Rhône-

Une croissance démographique surtout aux tranches d'âges supérieures



Source : Insee, Recensement de la population 2009, Omphale 2010

Un ardéchois sur cinq a 65 ans ou plus

Population de 65 ans et plus par département de Rhône-Alpes en 2009									
Département	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Tranche d'âge									
de 65 à 69 ans	22 648	15 454	22 621	47 487	32 880	65 031	17 370	28 393	251 884
de 70 à 74 ans	19 724	14 462	19 890	41 778	32 612	58 517	15 897	23 935	226 814
de 75 à 79 ans	18 164	13 500	18 375	37 918	31 142	55 465	14 434	20 361	209 359
de 80 à 84 ans	13 779	11 010	14 237	28 805	24 558	42 089	11 321	15 776	161 574
de 85 à 89 ans	8 463	6 612	8 579	16 571	14 524	25 175	6 636	9 256	95 816
de 90 à 94 ans	2 604	2 077	2 564	5 079	4 597	7 768	2 129	2 926	29 745
de 95 à 99 ans	1 009	825	904	1 668	1 694	3 020	750	1 014	10 885
100 ans et plus	125	122	146	243	252	427	107	127	1 549
Total des 65 ans et plus	86 516	64 062	87 317	179 549	142 258	257 493	68 643	101 788	987 626
% des 65 ans et plus	14,7	20,4	18,1	15,0	19,1	15,1	16,7	14,0	16,0
Total des 75 ans et plus	44 144	34 146	44 806	90 284	76 767	133 944	35 376	49 460	508 928
% des 75 ans et plus	7,5	10,9	9,3	7,5	10,3	7,8	8,6	6,8	8,2
Ensemble tous âges	588 853	313 578	482 984	1 197 038	746 115	1 708 671	411 007	725 794	6 174 040

Source : Insee, Recensement de la population 2009 - Exploitation principale

Vivre en communauté ou isolé

À partir de 85 ans, plus d'une personne sur deux vit seule

Alpes sont nés dans la région, soit qu'ils y aient toujours vécu, soit qu'ils y soient revenus. Les autres origines sont diverses : par exemple, 4 % sont nés en Île-de-France et 2,3 % en Auvergne. Enfin, 15 % des rhônalpins de ces âges sont nés à l'étranger (ce qui inclut les pays qui faisaient à l'époque partie des colonies françaises).

La moitié des rhônalpins de 65 ans et plus vivent dans leur département de naissance. C'est la Loire qui compte le moins d'habitants âgés venus d'autres départements : deux tiers des séniors ligériens sont nés dans la Loire. Cela peut traduire un attachement au territoire, mais aussi les plus faibles migrations d'actifs vers le département lors des décennies passées. À l'opposé, seuls 41 % des séniors drômois sont nés dans le département. Compte tenu de l'étalement urbain de l'agglomération lyonnaise sur le département voisin, 12 % des personnes de 65 ans et plus habitant l'Ain sont nées dans le Rhône.

Les personnes de 65 ans et plus ne changent pas souvent de logement. Pour la moitié d'entre

elles, l'emménagement dans le logement actuel date de plus de 30 ans. Elles habitent souvent dans de grands logements : 2 personnes sur 3 occupent un logement d'au moins quatre pièces. Conséquence directe, la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus habitent dans un logement "sous-occupé"¹.

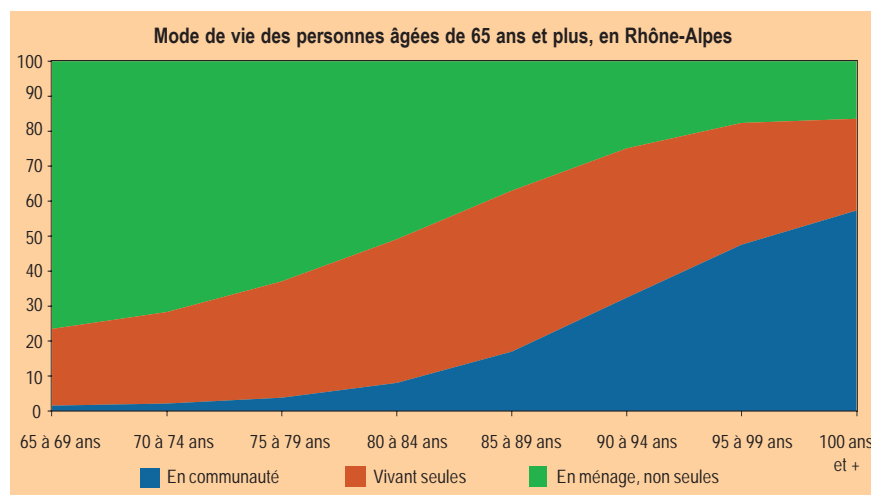
Les personnes âgées vivent un peu plus souvent dans des maisons individuelles que dans des logements collectifs (57 % contre 54 % pour l'ensemble de la population). Ce constat est particulièrement marqué dans les départements ruraux : plus de 70 % des séniors de l'Ain et de la Drôme vivent dans une maison, cette proportion atteignant 80 % en Ardèche.

Après 65 ans, les personnes restent mobiles : 76 % d'entre elles déclarent vivre dans un ménage possédant une voiture. Ce taux dépasse 80 % dans les départements moins densément peuplés (Ain, Drôme, Haute-Savoie) ; il est logiquement le plus bas dans le Rhône, mais aussi dans la Loire (72 %).

62 000 personnes de 65 ans et plus vivent en communauté (essentiellement des maisons de retraites) soit 6 % de la population de cet âge. Cette proportion augmente toutefois rapidement avec l'âge. Après 85 ans, 1 personne sur 4 habite en communauté et 1 sur 2 après 95 ans. Des différences existent selon les départements : 32 % des Ardéchois de plus de 85 ans vivent en communauté, mais seulement 18 % des Isérois de la même catégorie d'âge. L'Ain et la Loire apparaissent également comme bien pourvus en structures d'accueil, leurs établissements pouvant accueillir aussi une partie des retraités venant du Rhône.

34 % des personnes restant à leur domicile vivent seules. Conséquence naturelle de la

Jusqu'à 90 ans, une majorité de personnes vivent à domicile



Source : Insee, Recensement de la population 2009 - Exploitation principale

¹ On considère qu'un logement est sous-occupé à partir de quatre pièces pour une personne seule et de cinq pièces pour un couple sans enfants.

différence d'espérance de vie, ce sont bien plus souvent des femmes (45 %) que des hommes (19 %).

L'âge avançant, la part des personnes vivant seules est de plus en plus élevée : à partir de 85 ans, 55 % des personnes vivant dans leur logement sont seules. Parmi celles qui vivent dans un ménage de plusieurs personnes,

certaines sont toujours en couple ; après 85 ans, 32 % des personnes sont dans ce cas.

Si l'Ardèche et la Drôme figurent parmi les départements de la région les plus âgés, ce sont aussi ceux où les personnes vivent le moins souvent seules. À l'opposé, en Haute-Savoie la part des personnes âgées est la moins élevée, mais elles sont relativement isolées. ■

1 550 centenaires en Rhône-Alpes

Au nombre de 1 550, les centenaires représentent 2,5 personnes pour 10 000 habitants en Rhône-Alpes. Ce nombre ne cesse de croître, comme dans le reste de la France. Il a plus que doublé (+ 126 %) dans la région entre 1999 et 2009, soit 860 centenaires de plus. En France métropolitaine, l'effectif des centenaires avoisine 16 500 en 2009, soit une augmentation de 114 % depuis 1999.

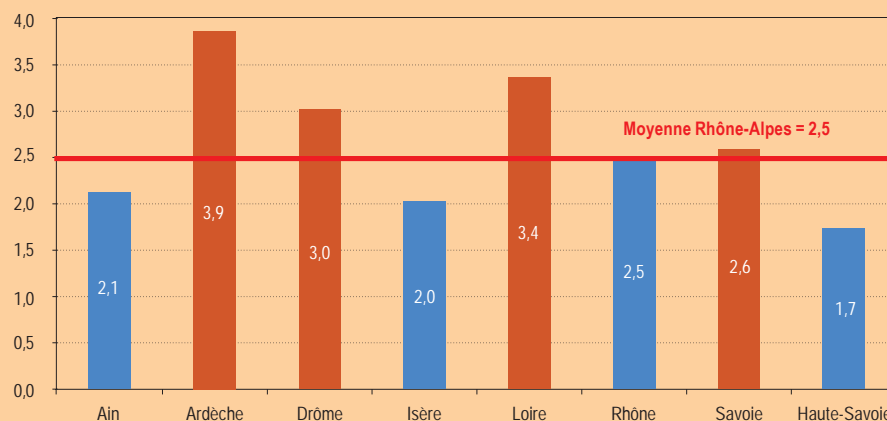
En Rhône-Alpes, la progression des centenaires entre 1999 et 2009 est 5 fois plus rapide que celle observée pour l'ensemble de la population régionale.

Les femmes, très majoritaires, représentent 86 % des centenaires et 88 % de cette population a moins de 103 ans².

L'augmentation régulière de l'espérance de vie permet d'envisager une poursuite de la croissance du nombre de centenaires. D'ici à 2040, ils seraient au nombre de 11 000 dans la région.

La répartition des centenaires est fonction de la population des départements. Le Rhône, département le plus peuplé, abrite 430 centenaires soit près de 30 % des centenaires de la région. Mais dans certains départements comme l'Ardèche, la Loire et la Drôme, ils sont surreprésentés. C'est ainsi que l'Ardèche est le département de Rhône-Alpes qui compte la plus forte proportion de centenaires dans sa population.

Proportion de centenaires par département pour 10 000 habitants



Lecture : la proportion de centenaires en Ardèche est supérieure à la moyenne régionale (soit 3,9 centenaires pour 10 000 habitants contre 2,5 pour la moyenne régionale). La Haute-Savoie enregistre la proportion la plus faible.

Source : Insee, Recensement de la population 2009 - Exploitation principale

² À la date de publication, la doyenne des français avait 112 ans.

Pour en savoir plus

- "Rhône-Alpes à l'horizon 2040 : 7,5 millions d'habitants", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n° 135, décembre 2010.
- "15 000 centenaires en 2010 en France, 200 000 en 2060", *Insee Première* n° 1319, octobre 2010.
- "Les personnes âgées", *Insee Références*, édition 2005.

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 972 724 000 (lundi au vendredi de 9h à 17h)
- message à insee-contact@insee.fr

Imprimeur : Graphiscann

Dépôt légal n° 1004, janvier 2013
© INSEE 2013 - ISSN 1763-7775

Définitions

Le zonage en **aires urbaines 2010** est basé sur les données du recensement de la population 2008. Les aires urbaines forment des ensembles de communes, constitués par un pôle urbain (unité urbaine) et par des communes rurales ou de plus petites unités urbaines qui en forment la couronne périurbaine. Dans cette couronne, au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. On définit la taille du pôle urbain à partir du nombre d'emploi qu'on y trouve.

Les communes situées en dehors des aires urbaines sont dites "hors de l'influence des pôles" et constituent donc la partie la moins urbanisée de la région.

La **sous-occupation** d'un logement se définit par rapport à une norme arrêtée en 1968 en accord avec le ministère en charge du logement, qui attribue à chaque ménage :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ;
- et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de 7 ans ; sinon, une pièce par enfant.

À partir de deux pièces au-dessus de cette norme, on considère que le logement est sous-occupé. Dans le cas d'habitants âgés, un logement trop grand peut être inadapté et poser des problèmes d'accessibilité, par exemple s'il est en plusieurs niveaux.